

Séance du 09 juin 2020

Membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

DCM N°34/2020

Envoyé en préfecture le 10/06/2020
Reçu en préfecture le 10/06/2020
Affiché le
ID : 004-210400131-20200609-202034GITE4-DE

---- L'an deux mille vingt
le neuf juin à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la **salle des fêtes** de la commune
sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 02 juin 2020

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole,
DELMAERE Christian, **CHAILLAN** André, **SECHEPINE** Elisabeth,
LATIL Yves, **DANEL** Mauricette, **MACCARIO** Fabrice, **LERDA** Serge,
ARMINGOL Elisabeth et **WEBER** Hélène.

Absent(s) excusé(s) : **ISNARD** Wilfried, **WALCZAK** Franck et
MARTINELLI Nicolas

Pouvoirs : **WALCZAK** Franck à **AVINENS** René

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

OBJET : VENTE DU GITE 4 – FRAIS DE SERVITUDE A LA CHARGE DE LA COMMUNE

---- Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal les différentes étapes relatives à la vente du gite n°4. Une division de terrain a été demandée pour séparer les 4 pavillons. Les réseaux étant communs aux 4 lots, des travaux de restructuration ont été demandés par la commune et réalisés. Pour le gite n°2, la distinction n'a pas pu être effectuée et le réseau d'eau potable ainsi que le réseau d'eaux usées implantés dans l'emprise de terrain attribuée au gite n°4. Une servitude de réseaux a été créée et mentionnée sur le compromis de vente.

---- Le coût de cette servitude sera à la charge de la commune pour un montant de 700 euros. Il y a lieu de délibérer pour valider cette prise en charge des frais de servitude par la commune.

---- Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

* **DECIDE** de prendre en charge les frais de servitude inhérents au passage des réseaux humides pour un montant de 700 euros

* **AUTORISE** le maire à signer l'acte de vente.

-- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
René AVINENS

